**TENDANCE RECENTE DU COMMERCE INTRAREGIONAL DE LA CEDEAO**

Le commerce intracommunautaire de la CEDEAO y compris les réexportations est évalué au cours des six dernières années à 104,614 milliards $US, soit (15,022 milliards $US par an) ; 11% du commerce total de la région, qui se chiffre à 922,333 milliards $US au cours de la période (153,722 milliards $US en moyenne par an). Les exportations et réexportations intracommunautaires s’élèvent à 9185 millions $US par an représentent 53% du commerce intra régional (17436 millions $US par an) et 6% du commerce global de la région. Le commerce intra régional ouest africain est dynamique, même s’il est encore en deçà du potentiel de la Communauté. Toutes transactions confondues, il a progressé de 12,406 milliards de dollars en 2005 à 13,632 Milliards en 2010, soit un accroissement cumulé de 10%. Hors réexportations, le commerce intra régional est structurellement déficitaire. Les réexportations contribuent à atténuer les déficits commerciaux de la communauté.

La structure générale du commerce officiel intra régional, est dominée par les combustibles, du ciment, des matières plastiques, du coton, des préparations alimentaires diverses, des poissons et crustacés, des tabacs et succédanés, des équipements de navigation maritime ou fluviale. A ces produits s’ajoute une série de produits du cru, notamment le bétail sur pied, les céréales, les tubercules, racines et leurs dérivés, les huiles végétales, etc. qui pour l’essentiel alimentent les circuits informels et par conséquent, très peu documentés.

Les exportations intracommunautaires sont constituées à hauteur de 57% par les combustibles et à 5% par le ciment. Les autres produits majeurs sont : les matières plastiques, les huiles essentielles et cosmétiques, les équipements de navigation maritime ou fluviale qui forment ensemble 16% des exportations soit 4% chacun - le coton, les animaux vivants, les graisses et huiles alimentaires, les préparations alimentaires diverses représentant ensemble 8% et enfin tous les autres produits ne contribuent que pour 19% des exportations. Le Nigeria réalise 45% des exportations intracommunautaires, pour l’essentiel dominées par le pétrole brut. Il est suivi de la Côte d’Ivoire (32%), du Ghana (7%) et du Sénégal (5%) et du Togo (4%). Ces cinq pays concentrent 93% des exportations intracommunautaires. Les réexportations intracommunautaires représentent 1,6% du commerce régional global, 14% du commerce intracommunautaire, mais 29% des importations intracommunautaires. Elles constituent une composante très importante de ces dernières et sont parfois ou le plus souvent faites, au mépris des réglementations commerciales des pays de destination. Elles sont dominées par le Sénégal qui réalise 35% de ces réexportations suivies du Togo (21%) du Niger (18%), du Bénin (9%) et du Cap-Vert (6%). L’activité de réexportation de la CEDEAO est relativement concentrée. Les cinq pays précédemment cités réalisent 88% de cette activité commerciale dont l’effet sur le bien-être social est positif au regard de l’accès des consommateurs aux produits à des prix modérés. Les vertus de la réexportation sont néanmoins mitigées : globalement, on estime que les industries communautaires, principales sources de croissance sont victimes de cette activité qui annihile leur compétitivité. Mais contrairement à ce qu’on peut croire, la structure de la réexportation montre un effet préjudiciable limité sur le secteur de la production. Les activités de réexportation sont dominées par les combustibles notamment les produits pétroliers (35%) qui entrent dans la production industrielle communautaire, le coton (13%), les véhicules automobiles (6%).

Les importations intracommunautaires reposent sur deux grandes catégories de produits : les produits alimentaires et ceux non alimentaires. Elles sont en moyenne de 8 251 millions $US par an et représentent 55% du commerce intracommunautaire hors réexportation (90 130 millions $US par an), 47% du commerce total intra régional incorporant les réexportations, 12% des importations globales réalisées par la CEDEAO et 5% du commerce global de la région. 85 L’état du commerce en Afrique de l’Ouest rapport annuel 2012 La structure des importations intracommunautaires montre une forte concentration. Les importations non alimentaires sont dominées par les combustibles qui en représentent 78%, le ciment 4% et le coton 2% soit un total de 84% pour ces trois catégories de produits. Tous les autres produits du Système Harmonisé de nomenclature (SH) représentent seulement 16% des importations intracommunautaires non alimentaires. Les importations alimentaires ont quant à elles une structure moins concentrée, mais ici aussi, trois catégories de produits forment 63% des achats alimentaires intracommunautaires : les préparations alimentaires diverses (30%), les poissons et crustacés (26%) et les préparations à base de céréales (7%). A ces produits s’ajoutent quatre autres produits qui représentent ensemble, 20% des importations alimentaires. Les autres biens alimentaires représentent 18%. La structure spatiale des importations intracommunautaires montre quatre pôles. Le premier pôle regroupe le Sénégal et la Côte d’Ivoire qui à eux seuls réalisent 40% des importations intracommunautaires. Le deuxième pôle qui talonne le premier est formé de trois pays : le Mali, le Bénin et le Burkina-Faso qui s’adjugent 33% des importations intra CEDEAO. Le troisième pôle est constitué par le Nigeria et le Ghana dont les importations intracommunautaires ne sont pas à l’image de leur puissance économique dans la communauté : ils réalisent 13% des importations intracommunautaires. Le quatrième pôle composé des autres pays, soit la moitié des membres de la communauté, réalise seulement 15% des importations intracommunautaires. Au total, les importations intracommunautaires sont réalisées essentiellement par les pays de l’Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ils représentent à eux seuls 80% de ces importations. La première puissance économique de la région, le Nigeria, ne réalise que 6% des importations intracommunautaires soit 14 points de moins que la Côte d’Ivoire, deuxième puissance économique régionale.

La balance commerciale intracommunautaire est globalement excédentaire sauf en 2005 et 2007, années où l’envolée des cours du pétrole a entrainé des déficits record des balances commerciales des Etats. Seuls deux pays : le Nigeria et la Côte d’Ivoire dégagent des excédents commerciaux dans les échanges intracommunautaires. En réalité, les autres pays constituent des débouchés pour les productions très diversifiées de ces deux pays, qui par ailleurs réalisent les plus importantes transactions entre eux et importent très peu des autres Etats.

La configuration de la structure du commerce intra régional basée sur l’importance des pays dans les flux d’exportations et d’importations intra régionaux permet de distinguer trois groupes pays. Le premier groupe est constitué par les pays qui réalisent plus de 10% des transactions intracommunautaires. Il s’agit pour l’essentiel, de la Côte-d’Ivoire, leader du commerce intra régional avec 25%, du Nigeria (23%) et du Sénégal, (13%). Ces trois pays concentrent 61% du commerce intra régional. Ils sont suivis par un groupe restreint de pays dont le niveau de contribution au commerce intracommunautaire va de 5 à 10%. Il s’agit du Mali (9%) du Ghana (7%), du Bénin (7%) et du Burkina-Faso (5%). En tête des pays à faible contribution figure le Togo (4%) suivi du Niger, de la Sierra Léone et de la Guinée. Les flux d’exportations intracommunautaires sont dominés par les combustibles (57% des exportations intra régionales), le ciment (5%), les produits de navigation maritime et fluviale (4%), les matières plastiques (4%) et les animaux vivants (2%). Ces cinq produits ou groupes de produits forment 72% 89 L’état du commerce en Afrique de l’Ouest rapport annuel 2012 des exportations intracommunautaires. Le Nigeria et la Côte d’Ivoire fournissent l’essentiel des combustibles (98%) soit 56% des exportations intra régionales tous produits confondus).

Trois pays dominent les exportations intracommunautaires : Nigeria, Côte-d’Ivoire et Sénégal

• le Nigeria constitue le principal exportateur de la CEDEAO (avec 45% des exportations intracommunautaires). Il vend essentiellement des combustibles (87% de ses exportations intra régionales), à la Côte d’Ivoire (55%) au Ghana (31%), au Sénégal (13%) et au Bénin (1%). Quant aux huiles essentielles, le Ghana en constitue le principal client du Nigeria (99,5% des exportations de ces produits). Les mati ères plastiques et ouvrages en cette matière sont essentiellement exportés vers le Niger (50%), le Bénin (19%), le Burkina-Faso (12%) et le Ghana (11%).

• la Côte d’Ivoire pèse 32% des exportations intracommunautaires. Elle vend essentiellement les combustibles au Nigeria qui forment 54% soit plus de la moitié de ses ventes dans la CEDEAO. Le deuxième groupe de produits d’exportation de la Côte d’Ivoire au sein de la communauté des 15 est constitué des huiles essentielles qui représentent 2% des exportations intra régionales et 5% de celles du pays vers ses partenaires membres de la CEDEAO. Elles sont également vendues en grande partie au Nigeria (38%), mais aussi au Ghana (32%) et au Togo (10%).

• le Sénégal quant à lui pèse 5% des exportations intra régionales ; 13% si l’on prend en compte la réexportation dont il tient la première place au sein de la CEDEAO.

Les plus gros importateurs :

• La Côte d’Ivoire pèse 20% des importations globales intracommunautaires et 14% dans les importations alimentaires intra régionales soit 69 millions $US par an. Elle achète les combustibles, les poissons et crustacés, les préparations alimentaires diverses au Sénégal soient 87% de ses achats de biens alimentaires dans la CEDEAO. Les achats de poissons et crustacés représentent 82% de ces importations alimentaires intracommunautaires. 91 L’état du commerce en Afrique de l’Ouest rapport annuel 2012.

• le Sénégal réalise également 20% des importations intracommunautaires dont 9% des importations alimentaires intracommunautaires. Il achète des combustibles auprès du Nigeria (94%), des produits laitiers au Ghana (99%), les fruits comestibles et les préparations alimentaires diverses en Côte d’Ivoire (99%), les graisses et huiles alimentaires au Togo (76%) et en Côte d’Ivoire (23%).

• le Mali réalise 14% des importations intracommunautaires, et 20% des importations alimentaires intra régionales. Il achète à ses partenaires régionaux, des poissons et crustacés (6% de ces importations alimentaires intracommunautaires totales), mais essentiellement des produits de réexportation : produits de la minoterie (9%), préparations alimentaires diverses (53%) et préparations à base de céréales (9%).

• le bénin réalise 10% des importations intracommunautaires et 4% des importations alimentaires. Il importe essentiellement des combustibles ((89%) achetés auprès du Nigeria, des produits laitiers, les boissons alcooliques, les produits alimentaires divers, les graisses et huiles alimentaires du Togo, son voisin immédiat de l’ouest.

Au plan régional, le volume et la valeur du commerce intracommunautaire sont des plus faibles du monde, comparés au niveau qu’enregistrent les grands ensembles économiques régionaux, excepté la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale. La valeur du commerce intra régional est estimée à 12 % des exportations et 6% des importations globales de l’ensemble de la CEDEAO. Dominées par les transactions des combustibles, pour lesquels le Nigeria fait cavalier seul en tête, les exportations de l’Afrique de l’ouest intègrent très peu de produits à forte valeur ajoutée. Les transactions informelles demeurent importantes, en lien avec la persistance des fragmentations des politiques économiques, monétaires et commerciales.